



RAPPORT ANNUEL 2023
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE Arlon

Table des matières

1. La commission de surveillance	2
1.1 Composition.....	2
1.2 Fonctionnement.....	3
1.3 Traitement des demandes	3
1.4 La commission en chiffres.....	3
2. L'établissement concerné	4
3. La surveillance.....	4
3.1 Thématiques principales relevées par la Cds.....	4
3.2 Thème transversal : la grève	6
4. Le droit de plainte	7
5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS	7
6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024	8

1. La commission de surveillance

1.1 Composition

- ALARDEAU Éric, médecin
- BARIAU Martine
- BILLOT Bertrand, avocat
- CAPELLE Patricia
- ESSER Sébastien a démissionné depuis le 05/10/2023 (Voir rapport mensuel d'octobre 2023)
- HULSTAERT Manon, avocate, nouveau membre depuis novembre 2023
- LEJEUNE Fernand, médecin retraité, a démissionné depuis avril 2023
- DECOCQ Jean
- MORES Benoit, nouveau membre depuis avril 2023
- TANCRE Evelyne, secrétaire
- TOUSSAINT Bernadette, présidente
- WEYDERS Mégane, avocate

1.2 Fonctionnement

Le fonctionnement de la commission est identique par rapport aux années précédentes et ne pose pas de difficulté.

Il peut être résumé comme suit :

- réunion mensuelle avec tous les membres de la commission le 1^{er} jeudi de chaque mois
- rencontre mensuelle de la Présidente avec la direction pour exposer les problèmes soulevés par les détenus lors des rencontres avec les commissaires. Ces rencontres font l'objet d'un procès-verbal. Ces rencontres sont complétées par des coups de téléphone ou échange de mails en cas de problèmes urgents à relayer à la direction.
- rencontre hebdomadaire des détenus par 2 commissaires qui assurent une permanence par mois
- lors des réunions mensuelles, participation de personnes extérieures à la commission et invitées pour recevoir toute information quant à leurs activités au sein de la prison, ainsi :
 - réunion du 6 avril : Ambre Deprez et Nicolas Lecoq
 - réunion du 7 septembre : Adil Sebbata, Imam à la prison depuis mai 2023
 - réunion du 5 octobre : Nadine Nepper, programme ENNEAGRAMME
 - réunion du 9 novembre : Les deux conseillers du FAMD exerçant à la prison, Messieurs Jean-Claude Humbert et Jean-Marie Weber

1.3 Traitement des demandes

La commission dispose de 3 boîtes aux lettres dans lesquelles les détenus déposent leurs demandes. Les commissaires sont également régulièrement interpellés dans le couloir par les détenus et font suite aux demandes formulées de cette manière. Les entrants sont rencontrés dans la semaine de leur arrivée.

1.4 La commission en chiffres

- a. nombre de réunions mensuelles : 12
- b. nombre de rencontres avec la Direction : 12
- c. présence des membres aux réunions mensuelles : régulière
- d. nombre de visites aux détenus : une visite par semaine
- e. nombre de détenus rencontrés : 301
- f. nombre de demandes déposées dans les boîtes : 136
- g. nombre de médiations réalisées : 0

h. nombre d'autorisations de consulter le dossier médical : 15

Par rapport à l'année 2022, on constate une légère augmentation du nombre de demandes et du nombre d'autorisations de consulter le dossier médical.

2. L'établissement concerné

Dans le rapport 2022, l'établissement était décrit et il était fait état que l'aile C réservée aux prévenus était particulièrement vétuste, dégradée et nécessitait une rénovation complète.

Des travaux de restauration étaient initialement prévus pour le 2^{ème} trimestre 2022.

Nous sommes en janvier 2024 et rien n'a encore été entamé. La commission a fait un reportage photos lesquelles étaient tout à fait explicites quant à l'état de délabrement inacceptable de nombreuses cellules (fenêtres qui ne se ferment plus, radiateurs qui fuient, un WC avec une maigre tenture dans une cellule de 4 personnes, sanitaires défectueux, murs sales, mur d'enceinte qui menace ruine,...)

La situation s'aggrave de mois en mois puisque, dans la mesure où des travaux sont programmés, il n'y a plus de travail d'entretien...

Cette situation est absolument inacceptable et doit être dénoncée avec force ; les reports successifs des travaux sont scandaleux : d'une date initiale de 2022– actuellement, il n'y a plus de date programmée ; une date effective sera-t-elle enfin décidée? C'est absolument nécessaire car les conditions d'hébergement dans l'aile C sont catastrophiques !

3. La surveillance

3.1 Thématiques principales relevées par la Cds

- Le personnel

Le manque de personnel avait été largement évoqué dans le rapport 2022.

Si les recrutements mis en place ont permis d'engager plusieurs agents en 2023, il manque pourtant 3 agents en fin d'année pour que le cadre comprenant 92 unités soit complet (il en manquait 13 fin 2022).

La direction craint cependant qu'il y ait des demandes de mutation et partant des agents en moins.

Pour anticiper ces éventuels départs, il est prévu d'organiser au cours de l'année un appel à candidature pour constituer une réserve de recrutement.

Une troisième directrice, Madame Amandine Ancion a été nommée au troisième trimestre 2023 et vient ainsi compléter fort opportunément l'équipe à la tête de l'établissement.

- Le service santé

La situation est malheureusement inchangée par rapport à 2022 et reste dès lors problématique.

Il n'y a toujours qu'un seul médecin alors que la direction estime qu'un deuxième généraliste devrait venir en renfort.

Il n'y a toujours pas de psychiatre-soin malgré les recherches entreprises.

Quant à l'aide psychologique (dont l'importance en prison est capitale), elle était assurée jusqu'en mai 2023 par 2 psychologues mis à disposition par l'ASBL AJ ARLON. Cela signifie une assistance psychologique sans frais pour les détenus. Une des 2 psychologues a démissionné, créant un accès à l'aide psychologique plus difficile. Heureusement, une nouvelle psychologue a été engagée par le Service d'Aide aux Détenus fin 2023.

Un seul dentiste vient à la prison une fois par mois et c'est manifestement insuffisant au vu du nombre de demandes.

La prison déplore le suicide d'un détenu fin décembre 2023. La personne était en détention préventive. La période des fêtes de fin d'année est particulièrement déprimante pour les personnes incarcérées.

- Les activités

Les activités mises en place les années précédentes ont été maintenues.

- Un atelier « Ennéagramme » a été proposé cette année aux détenus et a attiré un certain nombre de participants. L'organisatrice que nous avons invitée à une de nos réunions mensuelles était heureuse de l'expérience et proposait de la renouveler.
- Un atelier « Pour la paix » a également été organisé et a rencontré un certain succès.
- La bibliothèque a été fermée durant la période Covid. Elle a repris sous une autre forme, c'est-à-dire que les détenus doivent introduire leur demande par un rapport et le livre leur est apporté en cellule. Le retour à l'accès libre du local par les détenus serait préférable car il amène à plus de choix et plus de convivialité. Il doit néanmoins être remis en ordre avant la réouverture.

Une programmation importante d'activités est un objectif qui doit être considéré comme primordial ; tous les intervenants savent combien le désœuvrement des détenus confinés dans leur cellule nuit grandement à un climat serein au sein de la prison.

Il y a évidemment de nombreuses difficultés qui expliquent pourquoi les activités restent peu nombreuses et peu suivies :

- Comment motiver les détenus ?
- La prison d'Arlon est en partie une maison d'arrêt avec des détenus en détention préventive qui n'y séjournent parfois pas longtemps
- Il est plus difficile de trouver 12 participants sur une population qui avoisine les 110 détenus, en ce compris les prévenus préoccupés par leur dossier

- Il faut trouver des personnes, des organismes qui acceptent –souvent gratuitement- de venir à la prison
- Organe de Concertation des Détenus (OCD)

Des réunions préparatoires ont été organisées par le Centre d'Action Laïc (CAL) durant l'année 2023. La présence de la direction n'a lieu qu'occasionnellement, il semble que ce soit les 23 janvier et 27 mars. Deux procès-verbaux des dites réunions nous ont été communiqués en date du 17/04/2023 et 09/10/2023. Ces PV révèlent une volonté de collaboration entre la direction et l'OCD. Les points évoqués relèvent de la vie courante et évoquent des problèmes pratiques parfois difficiles à résoudre. Exemple, le bouquet TV est limité : certains veulent du sport, d'autres des actualités, d'autres des émissions culturelles...

3.2 Thème transversal : la grève

Les agents de la prison d'Arlon ont suivi les mouvements de grève initiés au niveau national.

Il y a eu ainsi de nombreux jours de grève tout au long de l'année et la grève a été fort suivie par le personnel.

Ces épisodes de grève ont évidemment révélé l'opposition entre le droit des agents à faire valoir leurs revendications et le droit des détenus à conserver des conditions de détentions acceptables.

Ces actions entraînent un confinement quasi-permanent des détenus en cellule, des perturbations majeures de la distribution des repas, une dégradation des conditions d'hygiène, une annulation des promenades quotidiennes, des restrictions quant à l'accès aux soins, une quasi-rupture de contacts avec le monde extérieur.

Quand la direction se retrouve avec 4 agents dans le cellulaire au lieu de 28, il n'y pas d'autre solution que d'en revenir au service nuit.

La direction se plaint de ce que les syndicats ont mis en place des grèves d'une seule journée tant et si bien qu'il est impossible de réquisitionner des agents puisque les grèves ont une durée inférieure à 24 heures.

La direction insiste sur la nécessité d'imposer un service minimum dès la première heure de grève.

Il y a urgence à ce que la Loi du 23 mars 2019 qui avait introduit un service minimum soit revue mais les autorités politiques entendront-elles cette requête qui n'est pas nouvelle ?

On peut raisonnablement se demander si le respect de la dignité humaine de toutes les personnes détenues constitue un souci quelconque pour nos dirigeants.

4. Le droit de plainte

- *Nombre de plaintes introduites / personne détenue : 14 plaintes introduites / 120 détenus présents au sein de l'établissement (au 29 décembre 2023)*
- *Nombre de décisions rendues : 14*
- *Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 0*
- *Nombre de plaintes manifestement irrecevables : 6*
- *Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0*
- *Nombre de médiation ayant abouti / échoué : /*
- *Nombre d'audiences tenues par la CdP : une seule*
- *Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : 12*
- *Chiffres à propos des décisions (recevables, fondées, recours, suspension) :*
 - *Recevables : 8*
 - *Fondées : 1*
 - *Recours : pas d'appel*
 - *Suspension : 1 demande de suspension*

5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS

La commission doit faire le triste constat que les conclusions émises dans le rapport précédent restent d'actualité et que ses recommandations sont restées lettre morte :

- Le problème le plus important et urgent est la rénovation de l'aile C de la prison. Les conditions de détention y sont inacceptables et le retard mis à entreprendre les travaux de rénovation devient tout à fait scandaleux. Comment expliquer que des travaux devant débiter au 2^{ème} trimestre 2022 n'ont pas encore eu le moindre commencement d'exécution en février 2024 ? C'est d'autant plus inadmissible que la situation se dégrade à défaut de travaux d'entretien, les dits travaux étant refusés puisque le bâtiment doit être rénové ! C'est un véritable cri d'alarme qui est lancé !
- La difficulté d'obtenir un cadre complet et le maintien des agents pénitentiaires au sein de la prison.
- La difficulté à mettre en place des activités diversifiées et qui attirent de nombreux participants, et aussi des formations certifiantes.

Ces constats étant posés, la CDS formule les recommandations suivantes :

1. La dénonciation aux autorités compétentes du retard mis à entamer les travaux de rénovation.
2. La nécessité de mettre en place des conditions de recrutement qui permettent de pouvoir compter sur un personnel en nombre suffisant et qui se maintient au sein de la prison.

3. L'objectif d'organiser des activités diverses et susceptibles d'intéresser les détenus, levier indispensable à la réinsertion.

6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024

Les trois défis énoncés dans le rapport de l'année précédente restent d'actualité, à savoir :

- Continuer à assurer une permanence hebdomadaire
- Maintenir et encore améliorer la qualité des relations avec le personnel et tous les intervenants extérieurs.
- Organiser une journée d'échange avec les intervenants internes et externes pour créer une dynamique. La journée n'a pu être organisée en 2023 mais la commission maintient ce projet qui lui tient à cœur.

Le nouveau défi qui se présente à la commission en cette année 2024 est le projet « JUST FROM CELL » Il s'agira de faire adhérer les détenus à ce projet qui pourra, à moyen et court terme, se révéler être un véritable progrès pour eux dans leurs relations avec les services internes de la prison.

Il s'agit d'une mission d'information, de conscientisation dans laquelle les commissaires peuvent avoir un rôle important.